YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2001 - 399

OBJET : Signature de l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune, pour le restaurant scolaire rue Cambrelang avec Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat en date du 18 janvier 1989 passé avec la commune d'Yerres et Electricité de France, pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour le marché de la Gare à Yerres,

CONSIDERANT que le changement de puissance, pour le contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune concernant le restaurant scolaire rue Cambrelang à Yerres, permettra des économies budgétaires sur le poste de l'électricité,

- DECIDE -

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 1 au contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune version tarifaire : option base, utilisations moyennes, au profit de la commune,

DE SIGNER ledit avenant n° 1 au contrat avec ELECTRICITE DE FRANCE, Services Villejuif, Agence Entreprises et Collectivités, 1 allée Hélène Boucher – Parc Orlytech-PARAY VIEILLE POSTE – 91781 WISSOUS Cedex concernant le compteur suivant :

Référence	Libellé	Puissance souscrite	Tarif et échéance
03346	Poste : DP Griffon Rue Cambrelang	66 KVA	Contrat n° 3902 le 1/03/2002

Fait à YERRES, le 13 Décembre 2001
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN